



## **Délibération n°2022-72 du 14 juin 2022**

### **OBJET – CULTURE - Cinéma « art et essai » Eden Studio – déclaration sans suite procédure de délégation de service public**

*Rapporteur : Catherine VALDENNAIRE*

*Rapporteur : néant*

Le 14 juin 2022 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 8 juin 2022 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 27

Nombre de pouvoirs : 9

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Éric PEYTHIEU, M. Richard NUSSBAUM, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Élis FAURE, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LÉON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Marine MICHEL, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

**Ont donné pouvoir :** Mme Claire BARNÉOUD à Mme Marine MICHEL,  
Mme Emilie DESMOULINS à Mme Annie ASTIER-CONVERSE,  
M. André MARTIN à M. Richard NUSSBAUM,  
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à Mme Catherine VALDENNAIRE,  
M. Patrick MICHEL à M. Christian JULLIEN,  
Mme Muriel PAYAN à Mme Élis FAURE,  
M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY,  
Mme Catherine BLANCHARD à M. Arnaud MURGIA,  
M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI.

**Madame la Vice-Présidente ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,** et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-19 ;

**Vu le Code de la commande publique,** et notamment les articles R.3121-1, R.3121-2 et R.3125-4 ;

**Vu l'avis favorable du Bureau exécutif** du 02 juin 2022 ;

**Vu l'avis favorable de la Commission Ressources** du 07 juin 2022 ;

**Considérant** la consultation lancée en procédure simplifiée, en vue de conclure une convention de délégation de service public pour la gestion du Cinéma « art et essai » Eden Studio, dont l'avis d'appel à concurrence a été envoyé pour publication au BOAMP (avis n° 22-12102) le 24 janvier 2022, et dans la Revue « Le Film Français » n°4005 du 4 février 2022 ;

**Considérant** l'unique offre reçue en date du 27 février 2022 ;

**Considérant** la dissolution de l'association « MJC- Centre social du Briançonnais » en fin d'année 2022 ;

AR Prefecture

005-240500439-20220614-2022\_72-DE

Reçu le 17/06/2022

Publié le 17/06/2022

**Considérant** l'avis de la Commission de Délégation de Service Public en date du 7 avril 2022 ;

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- **Déclare** sans suite, pour motif d'intérêt général, la procédure de délégation de service public pour la gestion du cinéma art et essai « Eden Studio » ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou la Vice-Présidente en charge de la culture à signer l'avenant et toute pièce se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,

**Arnaud MURGIA**



Date de transmission au contrôle de légalité : **17 JUIN 2022**

Date affichage : **17 JUIN 2022**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.